

Quelles connaissances ou savoirs-faire pourriez-vous partager avec l'accueillant ?

Quel type de petits services pourriez-vous proposer à votre hôte ?

Combien de temps seriez-vous prêt à accorder, par jour, au senior accueillant :

Serez-vous présent le week-end et/ou les vacances scolaires ? Oui - Non

LA CHAMBRE QUE VOUS RECHERCHEZ :

Quelle zone géographique souhaitée ?

Temps de trajet maximum souhaité entre votre lieu de résidence et le lieu d'études/travail :

Avez-vous le permis de conduire ? Oui - Non. Avez-vous un moyen de locomotion ? Oui - Non

Equipements souhaités (parking, internet, machine à laver) :

POUR VOUS L'HOTE IDEAL SERAIT :

un homme une femme un couple indifférent

Acceptez-vous les animaux domestiques ? : Oui - Non Précisez :

Qu'attendez-vous de votre hôte ?

Le

Signature :

Pièces à fournir pour un dossier de candidature au dispositif cohabitation intergénérationnelle solidaire A la constitution de votre dossier (à déposer, à envoyer par mail ou courrier avec cette fiche complétée)

- dossier de candidature complété avec une photo d'identité
- photocopie de la carte d'identité (ou visa ou titre de séjour)
- photocopie des justificatifs de situation et de ressources (attestation scolaire, notification de bourse, de la CAF ou de Pôle Emploi, contrat d'apprentissage, derniers bulletins de salaire, attestation des parents avec le montant mensuel du soutien familial, ect...).

Avant l'hébergement (signature de la charte, du contrat et de l'état des lieux d'entrée)

- espèces ou chèque d'adhésion à l'association de 100€ (paiement possible en plusieurs fois) ou virement,
- espèces ou chèque de dépôt de garantie de 100 € à l'ordre du senior (non encaissé),
- attestation d'assurance risques locatifs et responsabilité civile pour la période à l'adresse du senior,
- caution solidaire (document fourni par la Maison de l'Habitat complété)

Pour estimer le montant mensuel de l'aide au logement, faites une simulation sur le site de la CAF (en cliquant « sous location » puis « chambre meublée chez l'habitant »). Les séniors proposent actuellement des chambres à loyer modéré de maximum 250€/mois charges comprises. En cas de disponibilité d'une chambre contre la présence du jeune 4 soirs minimum dans la semaine + 1 weekend sur 2, seule la participation aux charges de 50€/mois sera demandée par le senior.

La « Maison de l'Habitat » collecte et traite vos données personnelles dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données du 25 mai 2018 et conformément à la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978. Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la mise en relation avec un cohabitant potentiel afin de formaliser un contrat de cohabitation intergénérationnelle. Les destinataires des données sont les salariés de la Maison de l'Habitat. La durée de conservation des données est de 3 ans maximum après la clôture de votre dossier. Les données sont archivées au format informatique sur un serveur local en accès restreint sécurisé. Vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant à la Direction de la Maison de l'Habitat, 16 rue Jeanne d'Arc 45000 Orléans. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.